

que d'ordre général que nous avons arrêtée sur ce sujet. Il est tout à fait clair que quelques-unes des dispositions contenues dans la présente résolution ne cadrent pas avec cette politique, et nous nous réservons le droit de formuler certaines observations sur ce point lors de la présentation du bill à la Chambre. Toutefois, afin d'éviter tout retard inutile, nous avons décidé de ne faire aucun commentaire pour le moment.

(Texte)

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): Monsieur le président, prenant part à la présente discussion, je réitère dès maintenant mon opposition, clairement exprimée samedi dernier, à toute participation du Canada aux guerres extérieures. Je proteste spécialement contre le paragraphe b de la résolution, qui se lit comme suit:

b) la conduite des opérations navales, militaires et aériennes dans les limites du Canada ou au delà.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour attirer l'attention de la Chambre sur un article publié dans la *Gazette*, de Montréal, concernant la dernière séance de la Chambre des communes, samedi dernier. Voici en quels termes s'exprime le journal *The Gazette*:

(Traduction)

Lorsque, à la Chambre, hier soir, l'Orateur mit en discussion l'amendement de Liguori Lacombe (Laval-Deux-Montagnes), on entendit des "Non" de tous côtés, et un faible "Oui". Les parrains de l'amendement (trois récalcitrants parlèrent en faveur) ne demandèrent même pas le scrutin.

(Texte)

Monsieur le président, j'affirme que, contrairement à ce que rapporte ce journal, mon collègue de Québec-Montmorency (M. Lacroix) et moi-même nous sommes levés de notre siège, indiquant clairement par là notre désir d'obtenir l'enregistrement des votes par l'appel nominal des membres de la Chambre. Cependant, étant seul, avec l'honorable député de Québec-Montmorency, à réclamer l'enregistrement des votes, M. l'Orateur a déclaré l'amendement défait, parce que les règlements de la Chambre statuent qu'il faut au moins cinq députés pour réclamer un vote.

Je tenais, monsieur le président, à faire cette mise au point, au nom de la vérité.

(Traduction)

M. A. H. MITCHELL (Medicine-Hat): Nous nous rendons compte des difficultés qui assiègent en ce moment le Gouvernement, et nous ne tenons aucunement à les aggraver, ni à retarder d'aucune façon l'adoption de cette mesure. Elle s'impose puisque le Canada est en guerre. Il existe, toutefois, certains principes d'intérêt aussi essentiels pour le

[M. Woodsworth.]

pays que l'adoption de ce projet de loi, et il faut les énoncer. Les cent millions de dollars mentionnés dans cette résolution sont bien peu de chose en comparaison des sommes que le Parlement sera appelé à voter avant la fin des hostilités. Il importe donc, en ce moment, d'énoncer les principes suivant lesquels ces deniers, ainsi que toutes sommes additionnelles, seront dépensés au cours de la guerre, et, si possible, d'en assurer l'adoption.

Le groupe de la Nouvelle démocratie a reconnu en cette Chambre, et dans tout le pays, que lorsque le Canada est en guerre, le pays tout entier est en guerre. On ne saurait lever de troupes par la conscription et se fier uniquement à la coopération bénévole de la finance et de l'industrie, pas plus que l'on ne doit mobiliser les ressources financières et industrielles du pays et s'en rapporter au volontariat pour compléter notre effectif de guerre. Voilà un principe excellent, un principe essentiel au succès de toute entreprise et dont l'adoption paraît s'imposer au Parlement. Si nous décidons présentement de n'en tenir aucun compte, nous serons fatalement amenés à le reconnaître par la force des circonstances. J'avertis solennellement le Gouvernement, ce soir, que nous n'avons pas les moyens de partir sur un mauvais pied, ainsi que l'expérience de la dernière guerre nous l'a amplement démontré. Pourquoi donc nous obstinons-nous à n'en tirer aucune leçon? Verrons-nous se répéter, en cette situation critique, les erreurs initiales et le gaspillage de ressources et de capital humain qui ont eu lieu lors de la dernière guerre? Dans le cas de l'affirmative, prenons-en franchement et ouvertement la décision, et ne prétendons pas qu'il s'agit d'autre chose. Toutefois, si nous désirons mettre à profit les leçons de la dernière guerre, envisageons le problème sans détours et concluons que la conscription nationale en demeure la seule vraie solution. La seule conscription du capital humain ou la seule mobilisation de nos ressources financières ou industrielles ne suffirait pas, car le peuple canadien est en droit de considérer comme une suprême marque d'incompétence toute mesure ne visant pas la mobilisation de nos ressources entières.

Le Gouvernement s'est prononcé contre la conscription universelle, l'opposition conservatrice de même que la Fédération du commonwealth coopératif se sont prononcées officiellement dans le même sens, ce qui veut dire que ces partis se sont mis d'accord sur un principe qui entraînera la ruine du Canada. A moins que les autorités responsables ne parviennent à obtenir le maximum d'efficacité, non seulement dans certaines sphères, mais dans tous les domaines de notre économie nationale, il en résultera un favoritisme